



25 Bd Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60

DGA Patrimoine public et environnement –
Stratégie foncière et immobilière

N° 2024 - D - 302

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE NAUTILIS POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION DE DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE BOISSONS ET DENREES ALIMENTAIRES DIVERSES

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation de fonction au président,

Vu, l'arrêté n°99 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

Considérant qu'un avis d'appel public à la concurrence a été lancé pour retenir un candidat pour l'installation et l'exploitation de distributeurs automatiques de boissons et de denrées alimentaires à l'usage du public et du personnel du centre aquatique patinoire NAUTILIS,

DECIDE

Article 1 : Est approuvée la convention d'occupation du domaine public du centre aquatique patinoire NAUTILIS, pour l'installation et l'exploitation de distributeurs automatiques de boissons et de denrées alimentaires passée entre GrandAngoulême et la société MAXICOFFEE SUD dont le siège social est situé Parc d'Activité de Bompertuis 13130 GARDANNE.

Article 2 : La présente convention est conclue pour une durée ferme de 3 ans à compter du 2 septembre 2024. Le droit d'occupation est consenti à titre précaire et révocable sous réserve du paiement d'une redevance, dont le montant est fixé à 40% TTC du chiffre d'affaires HT réalisé sur les ventes destinées au public, et sera versé annuellement par le prestataire.

Article 3 : Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le - 2 SEP. 2024

Pour le Président,
Le Vice-Président,

Gérard DEZIER

Reçu en Préfecture
Le : - 2 SEP. 2024
Affiché ou notifié
Le : - 2 SEP. 2024